

COMMUNE DE MENDE

**OBJET :**  
**Communication  
des décisions  
prises en vertu  
de la  
délégation de  
pouvoir reçue**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance Publique du 20 Juin 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt du mois de juin, le Conseil Municipal de MENDE s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent SUAU, Maire, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Nombre de  
Conseillers  
Municipaux :  
▪ en exercice : 33  
▪ présents à la  
séance : 26  
▪ représentés : 7  
▪ absent : 0

**Etaient présents :** Monsieur Laurent SUAU, Maire, Madame Régine BOURGADE, Monsieur Jean-François BERENGUEL, Madame Françoise AMARGER-BRAJON, Monsieur Vincent MARTIN, Madame Elizabeth MINET-TRENEULE, Monsieur Alain COMBES, Madame Marie PAOLI, Adjoints, Madame Ghalia THAMI, Monsieur Francisco SILVANO, Madame Patricia ROUSSON, Monsieur Nicolas TROTOUIN, Monsieur Thierry JACQUES, Monsieur Christophe LACAS, Madame Stéphanie MAURIN, Monsieur Aurélien VAN DE VOORDE, Monsieur Nicolas ROUSSON, Madame Valérie TREMOLIERES, Madame Betty ZAMPIELLO, Monsieur Bruno PORTAL, Monsieur Karim ABED, Monsieur Philippe POUGET, Madame Emmanuelle SOULIER, Madame Fabienne HIERLE, Monsieur Jérémy BRINGER, Madame Michelle JACQUES, Conseillers Municipaux.

Date de l'envoi et  
de l'affichage de  
la convocation :  
**13 juin 2024**

**Par procuration :** Monsieur François ROBIN (Madame Elizabeth MINET-TRENEULE), Madame Aurélie MAILLOLS (Madame Françoise AMARGER-BRAJON), Adjoints, Monsieur Raoul DALLE (Madame Betty ZAMPIELLO), Monsieur Philippe TORRES (Monsieur Nicolas ROUSSON), Madame Catherine THUIN (Madame Valérie TREMOLIERES), Madame Sonia NUNES VAZ (Monsieur Aurélien VAN DE VOORDE), Monsieur Francis DURSAPT (Monsieur Thierry JACQUES), Conseillers Municipaux.

Date de  
l'affichage à la  
porte de la Mairie  
et publication sur  
le site internet :  
15/07/2024

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, Madame Régine BOURGADE, Adjointe, ayant été désignée pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur le Maire a ouvert la séance.

Indiquer si le  
Conseil a décidé  
de se former en  
comité secret :  
Non

Monsieur le Maire expose :

Les décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir reçue dont la liste suit sont portées à la connaissance du Conseil Municipal :

- ❖ **N° 055.24** : Arrêté autorisant la signature d'un contrat de location avec LA COLOC 48 à la maison des associations Espace Jean Jaures

❖ **N° 059.24** : Arrêté autorisant la signature du marché de travaux « requalification du site de l'Ermitage »

- Lot 1 : Démolition – Gros œuvre
- Lot 2 : Ravalement de façades - enduits
- Lot 3 : Charpente bois – couverture - bardages
- Lot 4 : Menuiseries extérieures bois
- Lot 5 : Menuiseries intérieures bois
- Lot 6 : Isolation – doublages - Cloisons
- Lot 7 : Isolation – carrelages – faïences
- Lot 8 : Revêtements de sols souples
- Lot 9 : Peintures - nettoyage
- Lot 10 : Cuisines intégrées
- Lot 11 : Métallerie
- Lot 12 : Chauffage – ventilation - sanitaire
- Lot 13 : Poêle à granulés
- Lot 14 : Electricité

**Article 1<sup>er</sup>** :

Est approuvé le marché de travaux à passer avec l'entreprise BONHOMME demeurant 19 rue des Entrepreneurs – 48000 MENDE, pour un montant de 318 322,70 € HT correspondant aux prestations du lot n° 1.

**Article 2** :

Est approuvé le marché de travaux à passer avec l'entreprise COTE ISOLATION demeurant 24 rue Faubourg Saint Gervais – 48000 MENDE pour un montant de 55 680,79 € HT, correspondant aux prestations du lot n° 2.

**Article 3** :

Est approuvé le marché de travaux à passer avec l'entreprise TEIXEIRA COUVERTURES demeurant 38 rue du Lavoir pour un montant de 78 071,50€ HT, correspondant aux prestations du lot n° 3.

**Article 4** :

Est approuvé le marché de travaux à passer avec l'entreprise GERBAL demeurant 41 avenue de la Résistance – 48000 BARJAC pour un montant de 59 301,50 € HT, correspondant aux prestations du lot n° 4.

**Article 5** :

Est approuvé le marché de travaux à passer avec l'entreprise GELY MENUISERIES demeurant ZA de Gardès – 48000 MENDE pour un montant de 40 392,50 € HT, correspondant aux prestations du lot n° 5.

**Article 6** :

Est approuvé le marché de travaux à passer avec l'entreprise DUARTE CARLOS demeurant Rue de La Draine – 48000 MENDE pour un montant de 59 179,73 € HT, correspondant aux prestations du lot n° 6.

**Article 7** :

Est approuvé le marché de travaux à passer avec l'entreprise NASSIVERA ET FILS demeurant Le Pontet – 48500 BANASSAC pour un montant de 42 859,58 € HT, correspondant aux prestations du lot n° 7.

**Article 8** :

Est approuvé le marché de travaux à passer avec l'entreprise BUGAUD demeurant ZA du Causse d'Alteyrac – 48000 CHASTEL NOUVEL pour un montant de 6 684,01€ HT, correspondant aux prestations du lot n° 8.

**Article 9** :

Est approuvé le marché de travaux à passer avec l'entreprise MENDE PEINTURE demeurant Impasse Font Fadette – 48000 MENDE pour un montant de 15 122,50 € HT, correspondant aux prestations du lot n° 9.

**Article 10 :**

Est approuvé le marché de travaux à passer avec l'entreprise EBENISTERIE LOZERIENNE (BRINGER) demeurant Causse d'Auge – 48000 MENDE pour un montant de 11 010,00 € HT, correspondant aux prestations du lot n° 10.

**Article 11 :**

Est approuvé le marché de travaux à passer avec l'entreprise BESSIERE SERRURERIE demeurant La Chaze de Peyre – 48130 PEYRE EN AUBRAC pour un montant de 69 875,90 € HT, correspondant aux prestations du lot n° 11.

**Article 12 :**

Est approuvé le marché de travaux à passer avec l'entreprise PLANCHON CHRISTIAN demeurant Rue de la Draine – 48000 MENDE pour un montant de 93 850,00 € HT, correspondant aux prestations du lot n° 12.

**Article 13 :**

Est approuvé le marché de travaux à passer avec l'entreprise COGRA demeurant Zone de Gardès – 48000 MENDE pour un montant de 9 924,78€ HT, correspondant aux prestations du lot n° 13.

**Article 14 :**

Est approuvé le marché de travaux à passer l'entreprise PLANCHON CHRISTIAN demeurant Rue de La Draine – 48000 MENDE pour un montant de 83 768,50€ HT , correspondant aux prestations du lot n° 14.

**Article 15 :**

La dépense d'un montant prévisionnel de 944 043,99€ HT sera imputée sur les crédits disponibles au budget communal.

- ❖ **N° 064.24 :** Arrêté modifiant l'arrêté N° 19795 autorisant le dépôt d'une demande de subvention auprès de l'état pour l'acquisition d'une balayeuse de voirie électrique pour les services de la commune de Mende

**Article 1<sup>er</sup> :**

Est approuvé le dossier de demande de subvention à déposer auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne pour un montant de 61 631,20 € représentant 40 % du coût total HT de l'opération.

**Article 2 :**

Est approuvé le plan de financement suivant :

Coût total HT	Subvention Etat - DETR	Subvention Agence de l'Eau Adour-Garonne	Part communale
154 078,00 €	46 223,00 €	61 631,20 €	46 223,80 €

- ❖ **N° 065.24 :** Arrêté autorisant le dépôt d'une demande de subvention du Département de la Lozère pour le financement du poste de tuteur pour le dispositif « campus connecté » - année 2024

**Article 1<sup>er</sup> :**

Est approuvé le dossier de demande de subvention à déposer auprès du Département de la Lozère pour un montant de 4 864 €.

**Article 2:**

Est approuvé le plan de financement suivant :

Coût total TTC	Subvention Département de la Lozère	Part communale
66 859,19 €	4 864 €	61 995,19 €

- ❖ **N° 069.24** : Arrêté autorisant la signature du marché de travaux « mise en séparatif et travaux de réseaux divers sur la rue de l'Espérance »

**Article 1<sup>er</sup> :**

Est approuvé le marché de travaux à passer avec l'entreprise ENGELVIN TP RESEAUX demeurant Route du Puy- 48000 MENDE, pour un montant de 298 265,00 € HT.

**Article 2 :**

La dépense d'un montant prévisionnel de 298 265,00€ HT sera imputée sur les crédits disponibles au budget communal.

- ❖ **N° 071.24** : Arrêté autorisant la signature du marché de fournitures « achat de 3 minibus électriques pour la prestation de transport à la demande de la ville de Mende »

**Tranche ferme : 2 véhicules type minibus électrique**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Est approuvé le marché de fournitures à passer avec l'entreprise **Peugeot GIRAUD AUTOMOBILE SA** demeurant ZAE du Causse d'Auge – 48000 MENDE, pour un montant de **106 143.12 € TTC** correspondant aux prestations de la tranche ferme.

**Tranche optionnelle : 1 véhicule type minibus électrique 9 places**

**Article 2 :**

Est approuvé le marché de fournitures à passer avec l'entreprise **Peugeot GIRAUD AUTOMOBILE SA** demeurant ZAE du Causse d'Auge – 48000 MENDE, pour un montant de **48 760.06 € TTC** correspondant à la prestation de la tranche optionnelle.

**Article 3 :**

Le montant est décomposé comme suit :

Tranche(s)	Montant offre TTC
TF : 2 véhicules type minibus électrique	106 143,12 €
TO001 : 1 véhicule type minibus électrique 9 places	48 760,06 €

❖ **N° 180.24** : Arrêté autorisant le dépôt d'autorisations d'urbanisme

Nature de la demande	Projet concerné	Lieu	Parcelles
Permis de Démolir	Destruction du bâtiment	16 quai de Berlière	AV-267
DP 04809524M0108	Division de parcelles en vue de la construction d'un Crématorium	31 avenue des Gorges du Tarn	BK 276 BK 38 BK 39
DP 04809524M0095	Remplacement des menuiseries école des Chênes	8 rue des Carmes	BC 392

❖ **N° 078.24** : Arrêté autorisant la signature d'un avenant à l'accord-cadre de travaux « signalisation horizontale de voirie sur le territoire de la commune de Mende »

- Avenant 1 – entreprise ASP Signalisation (43260) – Ajout de prix nouveaux, notamment dans la mise en œuvre de la démarche Mobilités douces.

Invité à délibérer, le Conseil Municipal, **DONNE ACTE.**

Pour extrait conforme,  
Fait à Mende,  
Le Maire,  
Laurent SUAU

#signature2#

#signature1#

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)